

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-3979

présenté par
M. Labaronne

à l'amendement n° 2262 (Rect) de M. Warsmann

APRÈS L'ARTICLE 30

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
